

QVT, charte MPC et réalités...

Lors du CSE de mai, la direction nous a présenté la charte MPC : on y évoque « une **approche bienveillante**, l'écoute des collaborateurs, **l'absence de comparaison individuelle**, un coaching adapté aux besoins de chacun, la sollicitation du directeur de Secteur et de l'animation commerciale »

Nous ne pouvons qu'applaudir ces éléments de langage, encore faut-il que dans la réalité et **à tous les niveaux hiérarchiques, cela se traduise par des faits concrets, sinon il ne s'agit que de belles paroles !** Et à la CFTC nous déplorons que, dans le même temps, et malgré ces mots, des dérives continuent d'exister provoquant stress, mal être au travail, voire parfois burnout parmi toutes les strates hiérarchiques : le CMNE est depuis des années régulièrement sur les podiums CMAF, mais forcément, ça n'est jamais assez pour certains ! **Forts de cette charte qui désormais nous est annoncée comme devant être respectée « sinon c'est une faute » nous allons prendre au mot la direction : certains managements obsolètes et archaïques, à tous niveaux hiérarchiques, doivent cesser et nous y veillerons.**

On ne peut pas à la fois prendre de tels engagements et ensuite laisser faire des dérives, sinon il ne s'agit que d'une opération de communication : **nous serons donc très vigilants pour que la direction passe des paroles aux actes. Nous sommes dans un groupe, CMAF, qui accorde beaucoup d'importance à la qualité de vie au travail, et à la bienveillance.** La QVT c'est aussi de ne pas infantiliser les salariés ni les pressurer pour satisfaire quelques égos mal placés : le syndrome du premier de la classe fait des ravages terribles dans le monde du travail.

Organisation du travail et QVT

Après des mois de tergiversations, la première réunion de négociation sur la refonte potentielle de notre organisation du temps de travail au CMNE a commencé par **un état des lieux du temps partiel.**

En 2023, **304 salariés sont en temps partiel** ce qui représente **15% des effectifs au CMNE** contre **8% en moyenne sur CMAF**, et **4.7% au CIC**. 11% d'entre eux travaillent aux services fédéraux et **89% dans le réseau**. Le taux moyen de temps partiel est de 78%. Le constat est fait que les collaborateurs des points de vente > 7 collaborateurs, accèdent plus facilement au temps partiel. **Il est (bien sûr) évoqué que ce taux élevé de temps partiel est à intégrer dans les contraintes que cela peut poser dans l'organisation du travail notamment dans le réseau**, dans le cadre de l'adoption de l'accord sur le temps de travail de CMAF qui lui aussi va faire l'objet de l'ouverture d'une réflexion eu égard aux évolutions sociétales.

On prend d'ores et déjà les paris que la pression va être forte sur celles et ceux qui vont vouloir proroger leur temps partiel dans le futur !!

Certains commencent à nous remonter des difficultés : le temps partiel n'est-il pourtant pas un vrai moyen de concilier vie professionnelle et vie privée, vrai sujet de QVT ? Là encore il y a les paroles et...la réalité !



SUR LA PRESSION COMMERCIALE, LE TEMPS PARTIEL, OU TOUT AUTRE SUJET !

Continuez à nous informer, alerter comme vous le faites déjà pour porter cette voix auprès de nos dirigeants, **la CFTC premier syndicat du CMNE** est là pour vous aider !

cftc-cmne@creditmutuel.fr



Inflation ; pouvoir d'achat et attentes...



Nombreux sont les salariés qui sont en attente de la « **clause de revoyure** » suite à la négociation sur les salaires 2023.

Enfin, plus exactement, clause présentée au départ comme telle par les OS signataires (CFDT et SNB présentes au CMNE mais qui n'ont pas de délégués syndicaux qui participent aux négociations de groupe, contrairement à une « fake news » colportée par certains 😊, puisque l'arrivée du petit CMNE chez CMAF n'allait pas forcer des DSG du CIC ou du CM à laisser leurs places !)
Or dans l'accord, il n'est pas prévu de clause spécifique à mi année pour rebattre les cartes mais « d'un suivi lors de la réunion mensuelle de juillet (et non sur ce sujet spécifique) qui aura pour **objectif principal d'analyser les évolutions réelles de l'inflation** »

L'inflation : principale préoccupation des Français en 2023

FF Avec 5.2% en 2022 et à fin avril 2023 5.9%, l'inflation inédite depuis plus de 40 ans, est aujourd'hui source d'inquiétude pour toutes et tous **JJ**

Il suffit de faire ses courses alimentaires chaque semaine pour constater l'envolée des prix qui, et c'est nouveau pour nos générations, rend le budget alimentation très important comparé à ce qu'il était ces dernières décennies en pourcentage dans le budget global d'une famille.

Avec une hausse de 15.9% des prix alimentaires sur un an à fin avril, chacun doit rogner sur d'autres dépenses pour y faire face et c'est souvent sur les loisirs. Les plus fragiles eux doivent puiser dans leur épargne quand ils en ont ! Alors forcément vous êtes nombreux à nous dire qu'avec 3% de revalorisation salariale, vous ne vous y retrouvez pas, et c'est normal. On travaille pour gagner sa vie, c'est le principal but du travail.

Alors il est normal que nous rappelions cela à notre direction c'est notre rôle de syndicalistes !

Nous arrêtons tout de suite les détracteurs : pas de mauvais procès, la CFTC ne « crache pas dans la soupe »

Oui l'accord d'intéressement a été généreux mais aussi parce que, au quotidien, les résultats sont là grâce à votre travail acharné. **Oui** la prime de partage de la valeur a été « substantielle » et appréciée. Et toutes les banques n'ont pas accordé ces niveaux (ah les actionnaires à servir d'abord !). **Oui** CMAF reconnaît par-là l'investissement de toutes et tous.

Pour autant ce qui est donné d'une main aujourd'hui est en partie rogné par cette inflation importante. Alors la petite musique consistant à nous rappeler par certains syndicalistes que « oui vous n'avez eu que 3 % mais... » nous semble être déjà un début de capitulation sur ce sujet majeur et attendu ...

Pour plus d'informations et pour nous rejoindre, contactez votre représentant CFTC.

Denis VINCENT – Sandrine DOUULENS
Laurence PONCE – Maxime FREROT – Claudine HENNEGUET
Alain DELBECQUE

Olivier MARTINACHE – Marc MANNESIER
Laurent MAGNIER – Annick DELAIRE – Sébastien LEBON
Chantal DEROP – Corentin CEZILLE –
Thierry MARTEL – Christophe DESAILLY –
Murielle COUROUBLE – Sylvie SAVE – Anne GORET
Sandrine JACOB – Justine PATELOUT – Denis DUCAMPS
Romain FUSIER – Alexandre FRANCOIS

CFTC Crédit Mutuel Nord Europe

4 place Richebé 59000 LILLE
cftc-cmne@cmne.fr
03 20 78 36 83